

que moi-même je considérais—et considère encore—comme un programme intelligent, mais en termes d'efficacité et d'organisation, quel désastre navrant!

Chose curieuse, le gouvernement a dû avoir vent de ma colère à ce sujet parce que vendredi dernier, on m'a livré quelque 50 exemplaires de renseignements sur ce programme d'isolation thermique, mais il aura fallu un éditorial aux journaux et une lettre ouverte à toutes les entreprises de ma circonscription œuvrant dans le domaine de l'isolation pour leur expliquer ce programme que le gouvernement ne s'est pas préoccupé d'expliquer aux Canadiens, en dépit des annonces de trois quarts de page qu'il a fait paraître dans les journaux. D'ailleurs, des faux numéros figuraient dans les journaux. Des gens ont appelé à Montréal mais obtenu Halifax ou quelque autre endroit. On n'a pas tenu compte de la différence d'heure.

En toute déférence pour mes frères francophones, il y a des gens, en Colombie-Britannique, qui ont des difficultés avec le français, y compris moi-même, et il est assez difficile de communiquer en français quand on ne parle pas cette langue. Voilà un autre problème. Je me rends compte que chaque programme se heurte à des obstacles. Il faut un certain temps de rodage, mais on aurait pu prévoir beaucoup de ces difficultés.

Peut-être que je m'écarte du sujet, mais il reste qu'après que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social eut assuré à la Chambre que les personnes âgées n'auraient pas à payer d'impôt sur les sommes reçues grâce à ce programme, nous voyons, à la page 7 du bill, que le gouvernement les impose maintenant. C'est honteux! C'est le moins que je puisse dire et je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de retirer ce qu'il a dit ou de s'excuser.

Je note que le gouvernement a décidé de laisser tranquilles les morts qui détenaient une police d'assurance-vie. Pourtant, comme un de mes collègues l'a fait remarquer dernièrement, le gouvernement n'est pas allé jusqu'à aider les petites entreprises.

Sauf erreur, c'est le 28 octobre que le ministre d'État chargé de l'Environnement (M. Marchand), a pris la parole à Trail à l'occasion d'un déjeuner de la Chambre de commerce. Le ministre, qui était auparavant responsable de la petite entreprise, n'a pas parlé de sa nouvelle tâche en matière d'environnement, mais plutôt de celle qu'il connaissait le mieux, ses anciennes fonctions de ministre de la petite entreprise. J'ai admiré sa franchise: il a dit que pendant trop longtemps, le gouvernement avait inondé de paperasse la petite entreprise et qu'il constatait maintenant que celle-ci était submergée de formules de peu d'importance.

Après un discours très franc qui veut montrer que le gouvernement est déterminé à aider la petite entreprise, nous voyons comment il s'y prend dans la mesure à l'étude, pour en freiner le progrès. Que veut le gouvernement au juste? Veut-il obliger le chef d'une petite entreprise à se présenter devant ce tribunal de dernière instance et à payer des taux d'intérêt élevés? Veut-il qu'il se présente devant la Banque fédérale de développement? Le gouvernement veut-il vraiment aider la petite entreprise? Il n'en fait certainement pas la preuve, par les dispositions du bill relatives aux polices d'assurance.

En fin de semaine, je suis allé voir un petit commerçant, Mike Banderoff. Il tient un petit magasin dans la ville de Castlegar, et il ne sait où donner de la tête. Il possède une

### *Impôt sur le revenu*

petite boulangerie rattachée à son magasin général. Il emploie trois boulangers qui ont charge de famille. Il devra licencier ses employés parce que, comme il me le disait, le ministère de la Consommation et des Corporations va l'obliger à étiqueter tous les produits de sa boulangerie. Le pain ne lui cause pas de difficultés, dit-il, et sa boulangerie produit des brioches tous les jours. Là n'est pas le problème. Mais, si aujourd'hui il fait une douzaine de tartes aux pommes—il est possible qu'il n'en fasse pas d'autres avant six semaines—il doit avoir sous la main 2,000 étiquettes pour dire au public combien de temps les tartes peuvent rester dans le magasin avant de se gâter, ce que les tartes contiennent . . .

● (2142)

**M. Woolliams:** Parlez-en à Basford. Il en a reçu une en pleine figure.

**M. Brisco:** C'est exact. Je crois savoir que le ministre de la Justice (M. Basford) est une autorité en matière de tartes. Ces étiquettes ridicules sont censées protéger le public. Quiconque a déjà exploité un commerce sait que si la qualité baisse, il perd des clients. Une tarte aux pommes moisie n'attirera pas les clients. Celui qui en achète une n'en achètera plus de sitôt.

Pourquoi le ministère de la Consommation et des Corporations cause-t-il tellement d'embêtements ridicules à ce petit homme d'affaires? S'il prépare une douzaine de petits fours à la confiture, il lui faut une étiquette pour eux, puis une étiquette pour ses chaussons aux pêches et une autre pour ses chaussons aux pommes. Il mettra probablement 25 ans à épuiser tout ce stock d'étiquettes.

Ce qui est le plus insultant pour l'homme d'affaires en question, ce n'est pas seulement ce règlement ridicule, mais le fait qu'il a reçu une lettre portant l'en-tête «Répression des fraudes—consommation» et non l'en-tête ordinaire du ministère. Il aurait pu s'agir d'une fraude. Cette en-tête pourrait laisser entendre à l'homme d'affaires qu'il essaie déjà de tromper le public. Il accepterait bien une lettre du ministère de la Consommation et des Corporations, mais une lettre portant l'en-tête «Répression des fraudes—consommation» veut-elle dire qu'il est considéré comme un bandit?

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Loiselle) disait tantôt que l'opposition ne faisait que critiquer. Quand il a dit cela, j'ai pensé qu'il avait mal compris le rôle du Parlement et le rôle de l'opposition. Le rôle de l'opposition consiste à critiquer et j'imagine que nous ne le faisons pas toujours de façon constructive, mais c'est peut-être parce que nous sommes déçus des politiques du gouvernement. Je tiens à signaler au député que le rôle de l'opposition consiste à s'opposer, c'est-à-dire à critiquer de façon constructive. Par exemple, bien des fois dans le passé, l'opposition a présenté des amendements qui ont aidé à améliorer des mesures législatives.

Les politiques fiscales du gouvernement énoncées dans ce bill me préoccupent. Je ne comprends pas ses priorités. Toute expansion industrielle, commerciale ou sociale, sur le plan des logements, est impossible dans la ville de Castlegar en raison d'un manque d'eau. Le gouvernement pourrait la lui fournir grâce à des crédits de 3 millions de dollars. Et pourtant, que ce soit par les journaux ou dans les rapports parlementaires, les habitants de cette ville entendent parler tous les jours des 100 millions de dollars que le gouvernement dépense pour construire un immeuble de bureaux à Montréal, bien que peu